

Septième question soumise à la commission

Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

1. Conformément à l'article 6 *c*) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'OIT est dotée, en sa qualité d'organisation affiliée à la Caisse, d'un Comité des pensions du personnel composé de neuf membres, dont trois sont désignés par la Conférence internationale du Travail, trois par le Directeur général et trois par les fonctionnaires participant à la Caisse. Chacun des trois groupes peut désigner un nombre égal de membres suppléants. Depuis 1992, les désignations au sein du «groupe de la Conférence» reflètent une représentation tripartite.
2. On trouvera ci-après la liste des membres actuels nommés par la Conférence au Comité des pensions du personnel du BIT pour un mandat de trois ans prenant fin le 8 octobre 2019:

<i>Groupe</i>	<i>Membre titulaire</i>	<i>Membre suppléant</i>
Gouvernements	M. T. Montant (Suisse)	Non encore désigné
Employeurs	M. L. Abbé-Decarroux	Non encore désigné
Travailleurs	M. B. Thibault	M. P. Coutaz

3. Le groupe des travailleurs propose que MM. Thibault et Coutaz soient reconduits dans leurs fonctions pour la période allant du 9 octobre 2019 au 30 juin 2020. Il présentera ses propositions concernant la durée du mandat restant à courir, à savoir du 1^{er} juillet 2020 au 8 octobre 2022, à la suite des élections au Conseil d'administration, qui se tiendront en juin 2020.
4. Aucune proposition de nouvelle nomination ou de renouvellement n'a été présentée par le groupe gouvernemental ou par le groupe des employeurs.
5. Il est proposé que la Conférence internationale du Travail autorise le Conseil d'administration à pourvoir, à titre provisoire, les éventuels postes vacants de membre titulaire ou de membre suppléant pour un mandat allant du 9 octobre 2019 au 8 octobre 2022, étant entendu que toute nomination de ce type serait confirmée par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (juin 2020).

Projet de décision

6. La Commission des finances présente par conséquent le projet de résolution ci-après en vue de son adoption par la Conférence:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Nomme MM. Thibault et Coutaz, respectivement membre et membre suppléant du Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), pour la période allant du 9 octobre 2019 au 30 juin 2020.

Autorise le Conseil d'administration à pourvoir, à titre provisoire, les postes de membre ou de membre suppléant du Comité des pensions du personnel du BIT devenus vacants au sein des groupes, étant entendu que toute nomination de ce type serait confirmée par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (juin 2020).